

N° 2020-27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	21

Date de la convocation :
le 25 septembre 2020
Date d'affichage :
Le 06 novembre 2020

Séance du 1^{er} octobre 2020

L'an deux mille vingt, le premier octobre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN Messieurs Xavier BERNARD, Christophe CALET, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Gérard DELANEF, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Laurent MAROT, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX.

Absents représentés : Sophie MERCIER par Christophe CALET, Khristine FOYART par Xavier BERNARD, Philippe BARBILLON par Laurent MAROT, Didier BÉRANGER par Gérard DELANEF.

Pouvoirs : Jean-Pierre HAUDRECHY a donné pouvoir à Daniel GAGE

Absents non représentés : Messieurs Patrice CARVALHO, Alain DENNEL, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Daniel LARONZE Hervé LE DROUMAGUET, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Représentant du SEZEO au SMOTHD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SEZEO n°2020-14 du 16 juillet 2020 désignant Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS Délégué titulaire auprès du SMOTHD,

Vu les statuts du Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit »,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS est déjà représentant au SMOTHD au titre de l'ARC, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire au SMOTHD,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

DÉSIGNE Monsieur Jean-Pierre CZEPCZYNSKI en qualité de délégué titulaire et confirme Monsieur Éric ROUGEAUX en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

